

RCS : BLOIS Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00685 Numéro SIREN : 537 722 829 Nom ou dénomination : A2GEVIE

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2020 sous le numéro de dépôt 3915

A2GEVIE

Procès-verbal
de l'assemblée générale
du 30 septembre 2020
de la SAS A2GEVIE.

SAS A2GEVIE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 26, Mail des Platanes
41200 ROMORANTIN LANTHENAY
RCS BLOIS - 537 722 829

Assemblée générale Ordinaire réunie le 30 septembre 2020 à 17h
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le 30 septembre à 17 heures, les associés de la société, se sont réunis au siège social, 26 mail des platanes à Romorantin sur convocation de la Présidente.
Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Monsieur Nicolas Champs, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué en date du 15 septembre 2020, est absent et excusé.

L'assemblée est présidée par Madame Marjorie Aveniere en qualité de Présidente de la société. Monsieur Henri Aveniere est désigné comme Secrétaire.

Le président constate que tous les associés sont présents, à savoir

Madame Marjorie Aveniere titulaire de

HUIT CENT ACTIONS ci 800 actions ;

Monsieur Henri Aveniere titulaire de

DEUX CENT ACTIONS ci 200 actions.

Total des parts présentes ou représentées : 1.000 actions

soit la totalité (100 %) du capital social.

Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- la feuille de présence ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que tous les documents requis au titre des dispositions statutaires et légales ont été adressés aux actionnaires dans les délais requis, à l'occasion de leur convocation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2019** et quitus à la Présidence,

- Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Nomination pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'un commissaire aux comptes suppléant.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Vote des résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve ledit rapport ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice comptable de 119.615 €.

L'assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés est nul.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus à la Présidente et au Commissaire aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par 2 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L-227-10 du Code de commerce approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée par 2 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

Troisième résolution

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à la somme de **119.615 €** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	119.615 euros
Distribution	0 euros
Autres réserves	119.615 euros

Compte tenu de cette affectation, le montant des autres réserves sera porté à la somme de **1.217.564.€**.

Cette résolution est adoptée par 2 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Quatrième résolution

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale décide de nommer pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2021, un commissaire aux comptes suppléant. Le choix se porte en faveur du cabinet SORECO – 18, Rue des Granges Galand à Saint Avertin 37550 pris en la personne de Franck Chauveau.

Cette résolution est adoptée par 2 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Cinquième résolution

L'assemblée ordinaire des associés confère tous pouvoirs :

- au Président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent,
- au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée par 2 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le secrétaire de séance.

La Présidente

Marjorie AVENIERE



Le secrétaire

Henri AVENIERE



Assemblée générale du 30 septembre 2020 de la SAS A2GEVIE.

Feuille de présence

Nom Prénom	Fonction	Signature
AVENIERE Marjorie	Présidente 800 actions	
AVENIERE Henri	Associé 200 actions	



2020/39/5

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A2GEVIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €

26, Mail des Platanes
41200 Romorantin Lanthenay

Nicolas Champs

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

21, Rue de Clocheville
37000 Tours

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Société A2GEVIE

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société A2GEVIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidente le 28 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes de l'exercice.

- La note « événements postérieurs à la clôture de l'exercice » de l'annexe expose les impacts de la crise Covid-19 pour la société. Mes travaux ont consisté à m'entretenir avec la direction sur les mesures entreprises et leurs effets à ce jour. Je me suis assuré que l'information fournie en annexe des états financiers était appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

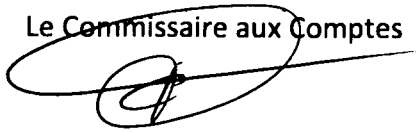
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tours, le 17 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line extending to the right.

Nicolas Champs

BILAN

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	589 810		589 810	589 810
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques.mat. et outillage indus.	28 873	18 417	10 456	10 486
	Autres immobilisations corporelles	138 750	96 560	42 190	60 068
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	7 415		7 415	2 415
	Créances rattachées à des participations	338 800		338 800	338 800
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	41 000		41 000	41 000
TOTAL (II)		1 144 647	114 976	1 029 671	1 042 579
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	138 806	114 004	24 803	156 699
	Autres créances	62 200		62 200	27 339
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	345 000		345 000	150 000
	DISPONIBILITES	232 126		232 126	391 615
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 436		4 436	7 985
	TOTAL (III)	782 568	114 004	668 564	733 639
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 927 215	228 980	1 698 235	1 776 218
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an				120 277	71 379

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 097 949	866 053
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	119 615	231 896
	Subventions d'investissement	1 948	2 468
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 230 512	1 111 417
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	79 854	91 992
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres	79 854	91 992
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	332	71 779
	Emprunts et dettes financières divers	155 746	158 477
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 897	42 388
	Dettes fiscales et sociales	144 165	176 699
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	48 729	33 712
	Produits constatés d'avance (1)		89 754
	Total des dettes	387 869	572 809
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 698 235	1 776 218
Résultat de l'exercice exprime en centimes		119 615,15	231 896,09
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		387 869	572 809
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		332	561

RESULTAT

Compte de Résultat

1/2

			31/12/2019	31/12/2018
	France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	16 206	16 206	43 865
	Montant net du chiffre d'affaires	16 206	16 206	43 865
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			1 232
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		1 788	56 433
	Autres produits		1 897 473	1 938 346
	Total des produits d'exploitation (1)		1 915 467	2 039 877
	Achats de marchandises		1 261	
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements		81 302	76 230
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		666 356	702 616
	Impôts, taxes et versements assimilés		72 457	71 053
	Salaires et traitements		657 316	656 443
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges sociales du personnel		199 564	203 297
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations		25 890	23 648
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant		47 469	19 164
	Dotations aux provisions			
	Autres charges		1 797	215
	Total des charges d'exploitation (2)		1 753 412	1 752 666
RESULTAT D'EXPLOITATION			162 055	287 211

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		162 055	287 211
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	2 765	27 194
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 765	27 194
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	3 696	6 891
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		3 696	6 891
RESULTAT FINANCIER		(931)	20 304
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		161 124	307 515
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	3 047	519
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		3 047	519
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	5 300	125
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		3 484
Total des charges exceptionnelles		5 300	3 609
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(2 253)	(3 090)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		39 256	72 529
TOTAL DES PRODUITS		1 921 280	2 067 591
TOTAL DES CHARGES		1 801 664	1 835 695
RESULTAT DE L'EXERCICE		119 615	231 896

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées